

## **Nouvelle voie urbaine du Tampon : des riverains dans l'attente d'un arrêt des travaux pour stopper un projet écocide**

**Au Tampon, le chantier de la nouvelle voie urbaine se poursuit malgré les recours et les critiques. Riverains et membres du *Collectif contre la voie urbaine du Tampon* dénoncent des atteintes à l'environnement, des risques pour les habitations et un projet pensé avant tout pour la voiture, au détriment des réalités locales. La nouvelle mandature suspendra-t-elle les travaux, comme l'évoque l'un de ses représentants ?**

Le bruit des pelleteuses emplit l'espace lorsque l'on parcourt la ville du Tampon en ce lundi 30 mars 2026. Le chantier de la nouvelle voie urbaine du Tampon se poursuit et c'est comme cela au quotidien sous la terrasse de David Shum Kivan qui habite en bord de ravine dans le quartier de Trois-Mares.

[Voir l'article ↗](#)

Ce natif du Tampon a toujours habité cette case familiale et jusqu'en 2025, la maison avait toujours été bordée par la faune et la flore « *exceptionnelle* » de la ravine : « *Avant, on pouvait observer des papanges, des filaos et plein de tanges.* » Mais tout cela, c'était avant l'arrivée des engins de chantier qui ont « *tout rasé en une seule matinée* ». Aujourd'hui, il n'y a plus qu'un interminable tracé de terre et des restes d'arbres qui jonchent les côtés de la ravine.

Mais au-delà de l'impact sur l'environnement, les travaux commandés par l'ancienne mandature ont aussi un impact direct sur son habitation. Lorsque les travaux ont démarré officiellement en novembre 2025, les engins n'ont eu de cesse de casser le sol rocheux à l'aide de marteaux-piqueurs. Et les vibrations, en plus d'avoir créé un désagrément sonore, ont fragilisé le sol et notamment la base du remblais qui soutient sa terrasse.



Sous sa terrasse, en lieu et place de la ravine et sa flore sauvage, il n'y a plus qu'une plaie béante.



Le jardin, laissé à l'abandon suite au risque d'éboulement est protégé avec les moyens du bord pour éviter une chute.



David Shum Kivan chez lui, le lundi 30 mars 2026.



David nous montre des photos du quartier prises après le passage du cyclone Firinga en 1989.



Un peu plus haut, on peut observer les travaux qui se continuent et notamment la forte pente de la future route.



Sur le mur qui délimite son terrain, on peut voir de grosses fissures apparues suite au travail des engins de chantier.



Sur sa propriété on peut encore croiser un petit tangué mais les travaux ont altéré leur habitat naturel.

« *Les rochers qui soutenaient la base sont partis avec l'avancée des engins de destruction et cela a fragilisé ma maison avec notamment l'apparition de fissures et un risque d'écroulement de celle-ci* », explique David Shum Kivan. Depuis, la terrasse est condamnée et c'est tout son terrain qui risque de s'écrouler. Il a tenté à plusieurs reprises de contacter la société en charge des travaux, la SBTPC, et lorsqu'il a pu rencontrer le chef d'équipe le vendredi 27 mars, celui-ci lui a expliqué qu'à l'heure actuelle, aucune action n'est prévue pour renforcer ses fondations à part la pose d'un mur acoustique pour prévenir les futures nuisances sonores.

### **Une mise en danger de la population en cas de fortes pluies ?**

Par un courrier daté du 18 mars 2026, le propriétaire a mis en demeure la mairie du Tampon ainsi que la Casud de demander une mise en sécurité de son terrain. Il n'a pour l'instant reçu aucune réponse et craint que sa responsabilité ne puisse être retenue en cas d'effondrement futur de son terrain, notamment lorsque la voie urbaine sera utilisée, surtout en cas de fortes pluies, alors que celles-ci ont déjà favorisé l'érosion depuis le début des travaux.

Dans le compte rendu de la délibération du conseil communautaire (Casud) du 5 septembre 2025, disponible en annexe de [l'enquête publique menée du 28 juillet au 27 août 2025](#), il est mentionné que « *les risques naturels sont bien pris en compte : risques liés aux pluies intenses et mouvements de terrains* ». Pourtant, David Shum Kivan se

souvent du passage du cyclone Firinga en 1989 et des pluies boueuses qui avaient déferlé sur le quartier de Trois-Mares. Alors selon lui, cette question est une raison de plus de s'inquiéter : « *Quand tout aura été bétonné, où ira toute cette eau si on fait face à un nouveau cyclone ?* »

Ce risque d'inondation, c'est aussi une inquiétude pour Mathilde Véra, qui habite une maison sur le côté du tracé de la nouvelle voie urbaine, proche de l'église du 14<sup>e</sup> kilomètre où démarre la route. Récemment, lors des derniers épisodes de fortes pluies sur la commune, un voisin s'est retrouvé avec près de 30 centimètres d'eau chez lui et les secours ont dû intervenir. « *La mairie était au courant et ne pouvait donc pas faire comme si elle ignorait qu'il y a un risque en cas de fortes pluies ou d'un nouveau cyclone* », explique-t-elle.

Elle s'interroge d'ailleurs de voir des travaux se faire sur des terrains qui étaient considérés comme non constructibles il y a encore de cela quelques mois : « *Derrière chez nous, on a découvert qu'un terrain était devenu constructible par hasard et lorsque j'ai cherché à avoir des informations auprès des services de l'urbanisme, on a tout fait pour ne pas me les communiquer.* » Dans son avis rendu en mai 2024, l'ARS Réunion recommandait d'ailleurs de « *modifier le plan local d'urbanisme (PLU)* » afin de « *restreindre la construction de nouvelles habitations à proximité immédiate de ce nouvel axe routier* ».

### **Une enquête publique qui questionne**

Les conclusions de l'enquête publique, qui a rendu un avis favorable, c'est un point que soulève Jean-Laurent Dalgé, membre du Collectif contre la voie urbaine du Tampon. Fervent opposant à ce nouveau projet qu'il considère comme un écocide, il dénonçait déjà en août 2025, au lendemain de la clôture de l'enquête publique, l'abattage d'arbres autour de l'église du 14<sup>e</sup> km.



Un panneau annonce les travaux devant la Clinisud.



Les travaux se poursuivent au niveau de la place SIDR 400 en ce lundi 30 mars 2026.

Pour lui, l'enquête publique n'a pas respecté les avis d'instances telles que l'ARS Réunion ou encore l'autorité environnementale. Dans un courrier en date du 30 janvier

2025 qui maintenait son précédent avis sanitaire rendu le 14 mai 2024, l'ARS Réunion soulignait qu'en l'état du projet, « *des mesurages en situation réelle étaient nécessaires pour adapter les mesures visant à limiter l'exposition des populations riveraines* » (à la pollution de l'air et sonore).

Le projet en l'état, alors qu'il est censé fluidifier le trafic et faciliter la mobilité, ne prend pas suffisamment en compte les mobilités autres que celle des voitures. « *Sur les 5 kilomètres de tracé de la nouvelle voie urbaine du Tampon, il n'y a que 2,7 kilomètres d'aménagement prévus pour les voies cyclables et seulement 2,2 kilomètres pour les voies de bus* », explique-t-il.

Parmi les avis défavorables, on retrouve souvent cette critique, par exemple dans la contribution d'un certain monsieur Sery qui souligne que « *le tout voiture porté par la municipalité et sa subordonnée (la Casud) ne fait que déplacer le problème (embouteillages) ailleurs et plus tard.* » On peut, en lisant, cet avis qui ressemble à beaucoup d'autres, penser au théorème de Jevons qui stipule que « *plus il y a de nouvelles technologies rendant efficace la consommation d'une ressource, plus la demande pour cette ressource augmente.* » Alors la création de plus de voies praticables pour les voitures va-t-elle fluidifier le trafic ou le faire augmenter, rendant l'utilisation de l'automobile encore plus commode ?



Emilie Ah Hot et Jean-Laurent Dalgé.



En arrière plan, le mur de la maison d'Émilie Ah Hot. La mairie a récupéré une partie du terrain de son voisin pour les besoins des travaux comme le montre la terre retournée au sol.

L'ARS, dans son courrier de janvier 2025, expliquait par exemple que « *la promotion de modes de déplacements et de pratiques moins nocifs pourrait aussi constituer une action forte de la Casud dans le cadre de ce projet.* » Mais le projet, malgré les critiques, est bien d'actualité et, selon Émilie Ah Hot, membre du collectif, les travaux se seraient même intensifiés suite à l'élection d'Alexis Chaussalet, nouveau maire du Tampon, qui a pris ses fonctions le dimanche 29 mars. Un petit clin d'œil de l'ancien maire qui a porté ce projet comme son père avant lui avait porté celui du parc du volcan.

Le Collectif contre la voie urbaine du Tampon a formé plusieurs recours administratifs à l'encontre du projet et Émilie Ah Hot a notamment réussi à obtenir de l'ancienne mandature l'engagement de voir sa propriété épargnée par les nuisances alors que celle-ci longe la rue de Paris concernée par les travaux. Un recours est toujours en cours et dans l'attente du verdict, Émilie Ah Hot et le Collectif se demandent pourquoi la nouvelle mandature n'a pas encore stoppé les travaux.

Joint par téléphone avant la prise de fonction du nouveau maire, Gilbert Laporte, opposant historique au projet et présent sur la liste d'Alexis Chaussalet, envisageait la possibilité de faire un moratoire autour du projet pour pouvoir faire le point sur les situations dangereuses ainsi que réfléchir à une réorientation des fonds alloués et « *réparer l'environnement* ».

**Olivier Ceccaldi**